

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 8 septembre 2026

Délibération

2026-047

Date de la convocation

31 août 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

L'an 2026 et le 8 septembre à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à Douarnenez Communauté, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER.

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Philippe STEPHAN

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Matthieu BEREHOUC

Douarnenez Communauté : Françoise PENCALET

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Valérie DREAU, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Nathalie PERON (suppléante), Christel RIBEIRO (suppléante), Henri SAVINA, Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : Loïc LE FUR (pouvoir à Yannick LE MOIGNE)

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Mme BARIOU a été élue secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 à la convention de partenariat 2025-2027 entre le SIOCA et l'ADIL du Finistère

Le comité syndical du 16 septembre 2025 a approuvé la convention de partenariat entre le SIOCA et l'ADIL du Finistère pour la période 2025-2027, au titre du PIG Pacte territorial « Rénov'& Adapt' dans l'Ouest Cornouaille ».

Celle-ci a défini la répartition des missions de l'ADIL et du SIOCA ainsi que les modalités de financement des actions de l'ADIL, notamment en ce qui concerne les contributions apportées par le SIOCA et par les EPCI de l'Ouest Cornouaille.

Le 4 novembre 2025, le Conseil d'administration de l'ADIL a approuvé une augmentation de 1 centime d'euro par habitant pour la cotisation 2026 des membres de l'ADIL 29. Cette décision implique un avenant à la convention 2025-2027, afin de réviser la contribution financière annuelle du SIOCA.

La hausse prévue porte la participation financière du SIOCA de 8 870 € en 2025 à 9 260 € en 2026, soit une hausse de 390 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260908-2026_047-DE

Parallèlement, la répartition financière entre le volet 1 « Dynamique Territoriale » et le volet 2 « Information Conseil Orientation » du Pacte territorial reste identique, soit respectivement :

- volet 1 : 20%, soit un montant de 1 852€
- volet 2 : 80%, soit un montant de 7 408€

Le reste des éléments de la convention 2025-2027 restent inchangés.

Vu la délibération n°2025-029 prise en comité syndical du 16 septembre 2025,

Vu la convention de partenariat 2025-2027 conclue entre le SIOCA et l'ADIL du Finistère

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2025-2027 entre le SIOCA et l'ADIL du Finistère joint en annexe, et autorise le président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

